L’engagement écologique

**100 propositions pour l’Algérie de demain**

***Instaurer l’éducation environnementale comme matière à tous les niveaux y compris le baccalauréat***

1. Instaurer l’éducation environnementale de façon adaptative **aux trois cursus** (Primaire, fondamental et secondaire) avec un volume horaire et des thématiques adaptées à chaque niveau.
2. Faire de l’éducation fondamentale une matière **à coefficient** d’au minimum deux (02).
3. Inscrire l’éducation environnementale comme **épreuve du baccalauréat** à coefficient minimal de deux (02).
4. Proposer des **sorties pédagogiques hebdomadaires obligatoires à thématiques** pour les trois niveaux.
5. Relancer les clubs verts avec des nouveaux guides pédagogiques plus adaptés au contexte socio culturel algérien.

***Asseoir une politique de recherche scientifique efficiente***

1. Encourager les chercheurs et laboratoires de recherches, aux résultats et au dynamisme avérés.
2. Accorder des budgets importants aux laboratoires de recherches et aux projets à **haute valeur technologique et industrielle verte**.
3. Offrir aux chercheurs algériens à l’étranger, des garanties et une atmosphère de travail digne, afin de **faciliter leur retour, dans des centres de recherches de pointe.**
4. **Protéger les brevets**, publications et recherches des futurs centres d’excellence.
5. Protéger les étudiants et chercheurs des revues prédatrices.
6. Intéresser y compris par des postes budgétaires et des primes les chercheurs et les étudiants porteurs de projets à haute valeurs technologiques et applications écologiques.

***Réduire les emballages de plastiques à usage unique et promouvoir le recyclage***

1. Encourager l’utilisation de granulés recyclés en instaurant une **taxe sur le plastique brut importé**. E
2. Incitations et facilitation de l’installation des **raffineries de bio plastique**.
3. Réservation dans les grandes et moyennes agglomérations d’assiettes foncières pour les **centre de tri de déchets et d’unités de recyclage** et la promotion de leur implantation dans le cadre de l’investissement et du Calpiref.
4. Taxer les produits à **double emballage plastique**.
5. Appliquer les textes en cours en matière d’emballage et accélérer la publication et application du projet ECOGEM.
6. Instaurer des **contrôles sur le taux les Matières chimiques dangereuses**, dans les plastiques recyclé.

***Mettre en place un système de tri sélectif efficace et efficient***

1. Valoriser les déchets plastiques en instaurant un **prix national minimal du kilo** de plastique solide récupérés, avec une valeur majorée pour les macro déchets sous marins.
2. Intégrer dans la liste des projets ANSEJ, CNAC et ANGEM, les projets de récupération et de valorisation des déchets terrestres et sous marins.
3. Enseigner le **tri sélectif** dans le cadre de la nouvelle matière obligatoire d’éducation environnementale, dès le préscolaire.
4. Organiser des formations de formateurs dans les populations structurées et des campagnes d’informations et de communication **pour le changement comportemental.**
5. **Valoriser les salaires des agents d’enlèvement**, encourager leur organisation en syndicat autonome et instaurer un système de primes de motivation.
6. Élargissement progressif des expériences de tri sélectif.
7. Installer d’ici 2020 des **bornes automatiques de réception et de paiement de bouteilles en plastiques payantes et de troc**: Plastique contre titres de transports (Bus, tramway, Métro) et/ou de FLEXY.

***Passage progressif du sac plastique conventionnel au sac plastique biologique et biodégradable d’ici 2024***

1. **Accompagner les industriels** du sac plastique pour un passage progressif vers les bioplastiques.
2. Encourager **l’installation des raffineries de bioplastiques** et importer les nouveaux procédés technologiques dans ce domaine.
3. **Instaurer immédiatement le sac plastique payant** dans les magasins et commerces en instaurant aux producteurs une taxe similaire.
4. Relancer la fabrication artisanale et industrielle des **couffins et sacs en tissus et en papier.**
5. Intéresser les porteurs d’innovation scientifiques sur l’international afin d’importer les procédés technologiques et les inventions récentes.
6. Offrir des facilités pour l’installation d’industries innovantes dans la récupération et le traitement du plastique conventionnel.

***Retour d’ici 2022 à la bouteille avec consigne pour les eaux minérales, huiles alimentaires et sodas***

1. Obligation immédiate du **retour au système de consigne pour les collectivités locales, cantines, commerces de restauration** et corps constitués.
2. Accompagnement, prêts sans intérêts et exonérations fiscales pour les industriels **lors du le changement de machineries** et abrogation de la TVA pour les équipements en rapport avec le système de consigne.
3. **Taxation des bouteilles en plastique** conventionnel avec **exonération pour les bouteilles en plastique recyclé.**
4. **Relance de l’industrie du verre** et dérivés.

***Préservation des nappes phréatiques et des eaux souterraines***

1. **Identifier les points de pollution** de la nappe par les pesticides et les unités industrielles avec déversement chimique.
2. **Raisonner l’utilisation de la nappe albienne** par l’agriculture intensive dans le sud du pays.
3. **Encourager l’utilisation des eaux retraités et dessalées** pour les futurs projets touristiques, sportifs et certaines spéculations agricoles.
4. **Prévenir le gaspillage d’eau** avec des équipement collectifs adaptés et encourager les fabricants locaux à leur développement.

***Multiplier les stations de désalinisation et de traitement d’eaux usées***

1. Développer **les stations de valorisation et de traitement des boues fécales.**
2. Multiplier les stations de **désalinisation à hauteur des enjeux démographiques côtiers avenirs.**
3. Encourager **les méthodes écologiques de traitement d’eaux usées** autours des oueds et retenues d’eaux.
4. Lancer une industrie de produits et d’équipements fabriqués localement (Filtres, membranes, stations domestiques).

***Afficher un objectif de 30% de produits issus de l’agriculture biologique d’ici 2029***

1. Relancer et installer **la commission nationale du bio au MADRP** et son cortège d’organismes de contrôle d’analyse et de labélisation.
2. **Réserver les aides gouvernementales à l’agriculture bio,** à hauteur de 70% pour les semences et 50% pour les intrants et équipements d’irrigation.
3. **Produire localement les semences, intrants et plants** destinés à l’agriculture biologique.
4. Encourager **l’économie verte circulaire, le commerce équitable et les ventes directes.**
5. Planter **50 millions d’oliviers en itinéraire biologique sur cinq années** soit 10 millions par an et booster l’exportation des huiles de table biologiques.

***Instaurer un plan national de la protection de l’abeille***

1. **Encourager l’apiculture auprès des agriculteurs** avec soutiens et primes d’installation.
2. **Interdire l’utilisation d’intrants chimiques en zones apicoles prioritaire** dans un certain périmètre.
3. Encourager la **production de miel destiné à l’exportation**.
4. Organiser les filières de distribution de miel et d’E-commerce
5. Installer **l’observatoire national de l’abeille et de l’apiculture** en collaboration avec les universités, laboratoires de recherches le Madrp.
6. Accentuer les contrôle qualité sur le miel importé et exiger un système de traçabilité et au importateur et aux producteurs locaux.

***Protection de la biodiversité***

1. Mettre en place un **plan d’urgence pour la protection des espèces menacées** actuellement (Requins, outarde, Corail, Guépard, gazelles, chauves souris, mérou, ….etc).
2. Revoir le système de gestion et de cogestion des AMP.
3. Établir une liste et une classification nationale exhaustive des espèces en danger et menacées.
4. Installer quatorze (**14) nouvelles aires marines protégées** soit une par wilaya côtière, **dix (10) nouveaux parcs nationaux dans les hauts plateaux** et huit **(08) nouveaux parcs nationaux dans les régions désertiques** (Grand Erg Oriental, les Oasis et le Grand Erg Occidental), tout en renforçant la protection des Tassili du Naddjer et du Hoggar..
5. Établir un fichier des espèces autochtones et endémiques pour un plan d’étude et de protection spécifique.

***Réorganisation de la chasse sportive dite récréative***

1. **Organiser les activités de chasse et de pêche** en adéquation avec les repos biologiques et alourdir les sanctions contre le braconnage.
2. Menacer de retrait définitif du permis de port d’arme et de chasse pour les cas de braconnage et du non respect des saisons et périodes de chasse.
3. Promouvoir la chasse sportive sur cibles pour la chasse sous marine et les stands de tirs pour le pédestre.
4. Interdire les safaris de chasse à but touristique.

***Promouvoir l’écotourisme et le tourisme durable***

1. **Mettre l’Écotourisme au centre du développement touristique** du pays tant son installation, couts, impacts sur l’environnement permettent un développement immédiat et rapide.
2. **Encourager l’installation de gites et de camping et de l’hébergement chez les particuliers,** dans la démarche durable et le tourisme équitable.
3. Baisser **la TVA service de 09% à 04%** pour les projets d’écotourisme et les particuliers offrant des locations à thèmes.
4. Instaurer un **label et un cahier des charges pour l’Écotourisme** et les établissements de tourisme durable.
5. Promouvoir énergiquement la destination Algérie sur l’international par le Ministère du tourisme et le Ministère des affaires étrangères.

***Promouvoir une pêche durable***

1. Renforcer le système de soutiens aux pécheurs pendant le repos biologique et proposer des activités de substitution telles que la cotisation, la co-gestion des AMP et l’écotourisme.
2. **Alourdir les peines et amandes pour les pécheurs** en zones interdites.
3. Encourager l’aquaculture et développer des nutriments plus sains, et plus **respectueux de l’environnement**.
4. Viser l’autosuffisance en **matière de farine animale bio** et nutriments d’ici 2029.
5. **Interdire certaines techniques et équipements de pêche** (Filets dérivent, filets à petites mailles, certains hameçons).

***Lancer le plan national des récifs artificiels***

1. **Multiplier les récifs de production** afin de restaurer les réserves et ressources halieutiques.
2. Encourager l’installation de récifs artificiels par les **professionnels de la pêche et par la société civile.**
3. **Multiplier les récifs de protection** afin de prévenir du chalutage en zone interdite.
4. Récupérer des bâtiments navals et des aéronefs reformés afin de **créer des récifs ornementaux afin d’encourager le tourisme sportif et la plongée écotouristique.**
5. Immerger d’importants récifs **autours des grandes agglomérations afin de restaurer la biodiversité** et compenser la pression anthropique.
6. Exiger aux compagnies pétrolières, lors de l’installation en Off-shore, le financement de l’installation et de la gestion de champs récifaux, au prorata de la superficie occupée.

***Démocratiser les énergies renouvelables et promouvoir les énergies propres***

1. Interdire de façon permanente et définitive tout essai, développement ou installation du **gaz de schiste avant le développement d’une nouvelle génération technologique**, respectueuse de l’environnement.
2. **Développer la recherche et process de fabrication** de panneaux voltaïques et d’accumulateurs et développer les capacités de stockage.
3. **Démocratiser l’utilisation des chauffe eau solaires** et soutenir leur acquisition (Prime, vente par facilité et sans intérêts).
4. Généraliser l’utilisation et l’installation de **champs d’éoliennes**.
5. Corréler entre les **énergies solaires, éoliennes et l’agriculture saharienne.**
6. Développer la **géothermie et les bio-carburants.**

***Encourager et promouvoir le véhicule électrique et/ ou hybride***

1. Demander dans le prochain cahier des charges, destiné aux industriels automobile, le montage d’un véhicule de nouvelle génération « hybride » ou électrique, dans leur gamme d’ici 2024**.**
2. Encourager les entreprises publiques de montage et de construction de véhicules de transports de passager au développement de véhicules électriques.
3. Installer des bornes de rechargements électriques dans les grandes agglomérations se voulant « intelligentes ».

***Encourager un habitat respectueux de l’environnement***

1. Offrir une prime aux entrepreneurs et particuliers qui choisissent les nouvelles **méthodes d’isolation thermiques et sonores.**
2. Relancer la **filière de transformation de liège, du bois et de la céramique**.
3. **Systématiser l’habitat vert** pour le rural et les projets écotouristiques.
4. **Généraliser l’utilisation des matériaux respectueux de l’environnement** aux futurs projets de structures gouvernementales.

***Encourager l’artisanat local et les produits du patrimoine***

1. Faciliter l’obtention et alléger les dossiers et contraintes pédagogiques d’obtention des cartes d’artisan.
2. Abaisser les frais annuels relatifs à la carte d’artisan.
3. Soutenir la matière première pour les produits de l’artisanat et assurer un prix de vente minimum grâce à une TVA à 05%.
4. Améliorer les circuits de vente directe et d’E-commerce entre les artisans et les consommateurs.
5. Multiplier les événements de vente, expositions et salons thématiques avec une gratuité des espèces pour les artisans.

***Création d’une police environnementale***

1. Les missions et prérogatives de cette police, iront de la verbalisation à l'arrestation et la mise en détention avec le concours du corps constitué de tutelle, de la DGSN et la Gendarmerie nationale.
2. Le chef communal de cette future police sera habilité à collaborer directement avec Monsieur le Procureur de la République, pour les procédures Express ou graves.
3. Un représentant de la PE Sera présent en permanence dans les PC de contrôle et de vidéosurveillance afin de relever les atteintes, agressions et délais.
4. La PE sera dotée d'une brigade de cyber surveillance afin de répertoriée, étudier et synthétiser et vérifier, les alertes lancées par les internautes.